

ALAIN MARTIN

«Women, camels, donkeys, or other animals»

Réédition de P.Lond. II 363 (p. 170)

Le vol. II des P.Lond., publié en 1898, contient une importante série de papyrus provenant de Soknopaiou Nèsos¹. F. G. Kenyon a reconnu dans le texte qui nous intéresse une pétition rédigée, sous la forme d'un ὑπόμνημα, par deux prêtres, victimes d'un préjudice à définir: «It appears to be a complaint of the loss of four creatures of the female sex, — whether women, camels, donkeys, or other animals must remain doubtful»². L'exemplaire de l'édition conservé à l'Université Libre de Bruxelles présente, en regard de la question ainsi exprimée, des notes tracées au crayon par un lecteur de langue anglaise, qu'il faut, selon toute vraisemblance, identifier avec l'un des pères-fondateurs de notre discipline, l'Irlandais J. P. Mahaffy³. L'interjection «oh!» et deux petits traits tracés sous le mot «women» manifestent la surprise, sinon l'indignation qu'inspirait à notre lecteur la présence de femmes dans l'énumération de Kenyon. Lui-même croyait pouvoir trancher en faveur d'ânes, pour le motif que l'une des créatures volées est de couleur blanche: «one of them white ∴ ONOI».

oh! women one of them white
∴ ONOI

La surprise et l'indignation étaient fondées, mais la solution envisagée n'est sans doute pas la meilleure. Les ânes sont bien présents dans la documentation romaine en provenance de Soknopaiou Nèsos, mais, comme l'ont mis en évidence plusieurs travaux depuis l'époque de Kenyon et de Mahaffy, l'endroit ne s'est pas moins distingué dans l'élevage et dans le commerce des chameaux, au point de se voir reconnaître dans ce domaine un rôle de véritable plaque tournante⁴. La couleur de la robe de l'un des animaux n'aide pas, en vérité, à trancher la question: l'adjectif λευκός qualifie aussi souvent des ânes que des chameaux. En revanche, un rapprochement prosopographique à la ligne 2 autorise, je crois, à privilégier l'hypothèse selon laquelle les plaignants déplorent la disparition de chamelles plutôt que d'ânesses, — ou d'autres créatures féminines. Le texte rejoint ainsi le dossier, caractéristique de Soknopaiou Nèsos, où le même individu cumule les fonctions de prêtre et de chamelier: «zugleich Priester und Kameelzüchter», selon la formule de C. Wessely⁵. À ce jour, deux déclarations au stratège relatives à des détournements frauduleux

¹ On sait qu'un grand nombre de papyrus de Soknopaiou Nèsos (Dimè) sont issus de fouilles diligentées sur le site, vers 1890, par un antiquaire cairote; cf. B. P. Grenfell & A. S. Hunt, P.Tebt. II, p. 348. Les pièces parvenues dans la collection de Londres ont transité par l'Autriche: C. Wessely, *Karanis und Soknopaiu Nesos. Studien zur Geschichte antiker Cultur- und Personenverhältnisse* (Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse 47), Wien 1902, 1, explique qu'il a eu l'occasion de les examiner à Vienne au début de 1891.

² F. G. Kenyon, P.Lond. II, p. 170.

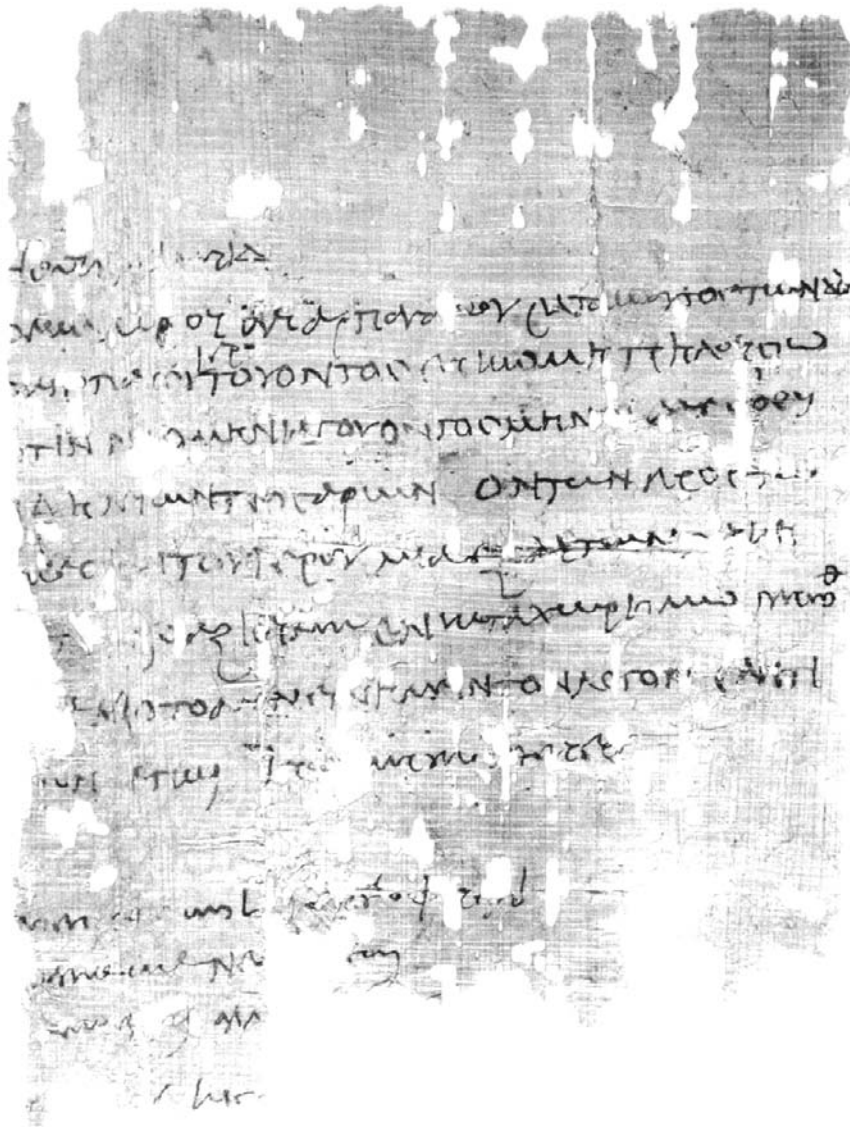
³ Ces notes paraissent tracées par la même main que la marque de propriété apposée à l'encre sur le feuillet initial du volume: «J P Mahaffy Oct 1898». Sur la vie et la personnalité de John Pentland Mahaffy (1839–1919), professeur à Trinity College, on consultera la notice nécrologique d'A. S. Hunt, *Aegyptus* 1 (1920) 217–221, qui salue le sens de l'humour du défunt: «A good joke had indeed an irresistible attraction for him».

⁴ Sur les chameliers de Soknopaiou Nèsos, cf. J. Schwartz, *De quelques villages du nome Arsinoïte à l'époque romaine*, CRIPEL 10 (1988) 141–148, part. 145–146; A. Jördens, *Sozialstrukturen im Arbeitstierhandel des kaiserzeitlichen Ägypten*, Tyche 10 (1995) 37–100, part. 62–79; A. Leone, *Soknopaiou nesos nel periodo ellenistico-romano. Un villaggio egiziano al suo apogeo*, Napoli 1995, 52.

⁵ Wessely (note 1) 67.

de chameaux étaient connues: BGU II 467 (Soknopaiou Nèsos, ca. 176–179 p.C.); BGU I 242 = Chrest. Mitt. 116 (Karanis, 187–188 p.C.).⁶

Je propose ci-dessous une nouvelle édition de P.Lond. II 363 (p. 170). Mes lectures se fondent sur l'examen d'un cliché aimablement fourni par la British Library; elles tiennent compte des remarques formulées pour les lignes 1–4 par U. Wilcken⁷, lesquelles permettent de fixer à 12 caractères environ l'ampleur des lacunes à gauche.



P.Lond. II 363 (p. 170)
Soknopaiou Nèsos

13,5 × 10 cm

ca. 175 p.C.

La marge, haute de 3 cm, est conservée en haut; le bord droit du coupon est à peu près intact. L'écriture est parallèle aux fibres.

⁶ Cf. A. Leone, *Animali di trasporto nell'antico Egitto. Una rassegna papirologica dalla dinastia dei Lagidi ai Bizantini*, Napoli 1998², 135.

⁷ U. Wilcken, *Papyrus-Urkunden*, APF 1 (1901) 155; — *Neue Nachträge zu P. Lond. II*, APF 3 (1906) 242; cf. BL I, p. 258.

- 1 [± 6 στρα(τηγῶ) Ἄρ]σι(νοΐτου) Θε(μίστου) καὶ Πολ(έμωνος) μερίδ(ων)
 2 [παρὰ Τεσενού]φρεως Ὠρου καὶ Ἄρπαγάθου Σαταβοῦτος τῶν δύο
 3 [ιερῶν . φυλ(ῆς) Σ]οκνοπαίου ἱερο(ῦ) τοῦ ὄντος ἐν κώμη Πηλοῦσίφ.
 4 [Σήμερον ἦτις ἐ]στὶν νεομηνία τοῦ ὄντος μηνὸς Μεσορῆ
 5 [καμήλων πάλω]ν⁹ θηλειῶν τεσσάρων ὄντων πρὸς τῶ
 6 [± 6 πρὸς ὑπ]ηρεσ[ι]α τοῦ ἱεροῦ μία ἐξ αὐτῶν λ[ε]υκή
 7 [± 5 ἐβαστάχθ]η⁷. Διὸ ἀξιοῦμεν ἐν καταχωρισμῶ γενέσθ(αι)
 8 [τάδε τὰ βιβλίδι]α εἰς τὸ μένειν ἡμεῖν τὸν λόγον ἐάν τι
 9 [περὶ τὴν κλοπ]ῆν⁹ ἐγβῆ ἴν' ὦ[μ]εν ὑπὸ σοῦ εὐεργ(ετημένου).
 10 [Διευτύχει.]
 11 [Τ]εσεν[ο]ῦφ[ι]ς ὡς L . . οὐλ(ῆ) ὄφρῦει ἀρι(στερᾶ)
 12 [Ἄρ]παγάθ(ης) ὡς L νε ο[ὐ]λ(ῆ) ῥιν(ί) μ]έση
 13 [- - -] . . . [.] . . . [- - -]
 14 [L . . Αὐτοκράτορο]ς Κ(α)ίσα[ρος Μάρκου Αὐρηλίου Ἀντωνίνου κτλ.]

1 στρα(τηγῶ) Ἄρ]σι(νοΐτου) Θε(μίστου) καὶ Πολ(έμωνος) μερίδ(ων) BL I, p. 258 (d'après Wilcken) 3 [ιερῶν (Phyle) Σ]οκνοπαίου BL I, p. 258 (d'après Wilcken) ιερ^ο ajouté dans l'espace interlinéaire 4 [. Σ]ήμερον, ἦτις ἐ]στὶν νεομηνία BL I, p. 258 (d'après Wilcken) 5 ὄντων: lire οὐσῶν 7 γενεσ^θ 9 ἐγβῆ: lire ἐκβῆ ευερ^γ 11 ου^λ αρ^π 12 αρπαγαθ

«À [- - -], stratège des μερίδες de Thémistos et de Polémôn du nome Arsinoïte, de la part de Tésénouphis fils de Hôros et de Harpagathès fils de Satabous, tous deux prêtres de la [-]^e φυλή du temple de Soknopaios qui se trouve dans le village de Pélousion. Aujourd'hui 1^{er} Mésorè, alors que quatre jeunes chameaux de sexe féminin se trouvaient près du [- - -] au service du temple, l'une d'elles, blanche [- - -], a été dérobée. C'est pourquoi nous demandons que ce document soit enregistré de manière à ce que nous conservions nos droits si quelque élément neuf survient en rapport avec le vol afin que nous bénéficions de ta bienfaisance. Sois heureux.

Tésénouphis âgé de [- -] ans, une cicatrice au sourcil gauche.

Harpagathès âgé de 55 ans, une cicatrice au milieu du nez.

[- - -]

An [- -] de l'Empereur César Marc Aurèle Antonin etc.»

1. [± 6 στρα(τηγῶ) Ἄρ]σι(νοΐτου) Θε(μίστου) καὶ Πολ(έμωνος) μερίδ(ων): Kenyon, qui avait mal lu la ligne, supposait que la pétition était adressée au secrétaire royal de la μερίς de Polémôn. Wilcken a reconnu la mention double des μερίδες de Thémistos et de Polémôn (associées à partir de 137 p.C.) et en a conclu que le destinataire du document avait rang de stratège. G. Bastianini & J. Whitehorne, *Strategi and Royal Scribes of Roman Egypt. Chronological List and Index*, Firenze 1987, 51 signalent en 171–173 p.C. un stratège du nom de Φανίας dans le secteur qui nous concerne (aucun successeur ne lui est attesté avant 177–179 p.C.); son nom, au datif, conviendrait à l'ampleur de la lacune.

2. [παρὰ Τεσενού]φρεως Ὠρου καὶ Ἄρπαγάθου Σαταβοῦτος: Les noms que portent les auteurs de la pétition et leurs pères sont répandus parmi les prêtres de Soknopaiou Nèsos aux I^{er}–II^e siècles p.C. — Aucune identification ne paraît possible pour Tésénouphis fils d'Hôros; signalons par exemple, parmi la douzaine d'occurrences que livre la DDBDP pour une telle association de noms, un Tésénouphis fils de Hôros et petit-fils de Harpagathès, prêtre de la 5^e φυλή: BGU I 258, 5 (II^e siècle p.C.). — La chance nous sourit davantage dans le cas de Harpagathès fils de Satabous. Jördens (note 4) 67–68 a réuni les témoignages relatifs à deux chameliers répondant à cette dénomination et appartenant à la même famille: Harpagathès fils de Satabous, né vers 92 p.C., et son neveu homonyme, également fils de Satabous, attesté dès 144 p.C.; cf. déjà O. Montevecchi, *Ricerche di sociologia nei documenti dell'Egitto greco-romano. III. I contratti di compra-vendita*, Aegyptus 19 (1939) 46–47. J'exclus l'oncle, car la cicatrice au sourcil droit, ὄφρῦει δεξιῶ, que lui attribue BGU I 153 = Chrest.Mitt. 261, 9 (152 p.C.) n'est pas compatible avec les traces que présente notre papyrus à la ligne 12. Je retiens donc le neveu, que je propose d'identifier avec le prêtre Harpagathès fils de Satabous mentionné dans un document appartenant à la même série que le nôtre (peut-être au même noyau archivistique), P.Lond. II 336 (p. 221) = Chrest.Mitt. 174, 11–12 (167 p.C.). L'homme, âgé là de 47 ans (il est donc né vers 120 p.C.), est caractérisé au moyen d'une cicatrice au milieu du nez, ῥινὶ μέση: cette fois, les traces de notre ligne 12 et l'ampleur de sa petite lacune centrale paraissent

en accord avec la description. Si ces rapprochements, que je formule avec les réserves d'usage, sont fondés, la rédaction de notre document (qui prête à Harpagathès l'âge de 55 ans) peut être placée vers 175 p.C.

3–4. τῶν δύο | [ιερέων . φυλ(ῆς) Σ]οκνοπαίου ἱερο(ῦ) τοῦ ὄντος ἐν κώμῃ Πηλουσίῳ: Kenyon restituait δυ[οῖν] à la fin de la ligne 3, mais le mot outrepasserait le bord droit du coupon. Je lis δύο, dont l'emploi au génitif se généralise à l'époque romaine, selon Gignac, *Gramm.* II, 187–188. Sur la tutelle que les prêtres de Soknopaiou Nèsos exercent sur le temple situé dans le village de Pélousion, cf. SPP XXII 184 = SB XVI 12685 (139 p.C.), excellemment commenté par P. J. Sijpesteijn, *Der Streit des Stotoëtis gegen Nephros um die Priesterpfürnde des Isistempels in Pelusion*, ZPE 44 (1981) 119–135. P. van Minnen, *Pelusion, an Arsinoite Village in Distress*, ZPE 77 (1989) 199–200 situe Pélousion «not far from Theadelphia»; cf. Calderini, *Diz.*, Suppl. 2, 164.

4. [Σήμερον ἦτις ἐ]στὶν νεομηνία τοῦ ὄντος μηνὸς Μεσορή: Wilcken a restitué la formule par laquelle s'ouvre la ligne. Rien n'invite à penser, comme le suggère la présentation de la correction de Wilcken dans BL I, p. 258, que le mot σήμερον n'était pas le premier de la ligne. Le 1^{er} Mésorè correspond au 25 juillet.

5. [καμήλων πώλων]᾽ θηλειῶν τεσσάρων: Le substantif καμήλων ne suffit pas pour combler la lacune; je lui associe *exempli gratia* πώλων, qui désigne toute espèce de jeune animal.

5–6. ὄντων πρὸς τῷ | [± 6]: La lacune initiale de la ligne 6 nous dérobe, au datif masculin ou neutre singulier (comme le montre l'article τῷ), la désignation du lieu ou du bâtiment auprès duquel les chamelles étaient parquées; pour cet emploi de la préposition πρὸς, cf. Mayser, *Gramm.* II 2, 494–495. Le datif du masculin καμηλών, «étable à chameau», signalé par G. Husson, *Οἰκία. Le vocabulaire de la maison privée en Égypte d'après les papyrus grecs*, Paris 1983, 128–129, paraît un peu trop long pour la lacune.

6. [± 6 πρὸς ὑ]πηρεσί[α] τοῦ ἱεροῦ: La restitution de la tournure πρὸς ὑπηρεσίαν (εἰς ὑπηρεσίαν peut aussi être envisagé), «au service de», me paraît assurée. L'expression se rapporte aux animaux (plutôt qu'au lieu ou au bâtiment désigné au début de la ligne), comme dans PSI IX 1037, 9–11 (*Oxyrhynchus*, 301 p.C.) τῶν ἀνερχομένων πρὸς ὑπηρεσίαν τῶν μετάλλων ὄνων | τε καὶ καμήλων: cf. P.Oxf. 4, 5 (nome Arsinoïte, 150–151 p.C.); P.Würzb. 9 = Chrest. Wilck. 26, col. i, 14 (nome Arsinoïte, 161–169 p.C.); BGU I 266 = Chrest. Wilck. 245, 17–18 (Soknopaiou Nèsos, 216/7 p.C.).

6–7. μία ἐξ αὐτῶν λ[ε]υκῆ | [± 5 ἐβαστάχθ]η: Je restitue une forme du verbe βαστάζω, communément utilisé au passif pour désigner la disparition frauduleuse d'objets ou d'animaux. Le pelage de l'animal dérobé était blanc; les chiffres réunis par H.-J. Drexhage, *Preise, Mieten / Pachten, Kosten und Löhne im römischen Ägypten bis zum Regierungsantritt Diokletians*, St. Katharinen 1991, 286–296 n'invitent pas à penser que les chameaux de cette couleur étaient plus précieux que d'autres. Il reste une lacune au début de la ligne 7; l'état de la dentition constituant un élément habituel de la description des chameaux, on pourrait songer, compte tenu de l'espace disponible, à l'adjectif ἄβολος, «qui n'a pas encore perdu ses premières dents».

8–9. ἐάν τι | [περὶ τὴν κλοπ]ῆν ἔγβῃ: Les formules des lignes 7–9 jouissent de nombreux parallèles; elles «s'emploient dans les cas où les circonstances empêchent une poursuite immédiate contre les coupables, soit que ceux-ci demeurent inconnus [comme ici], soit qu'ils aient pris la fuite et demeurent introuvables»; cf. C. Wehrli, *P.Gen.* II, p. 91. Seule la séquence ἐάν τι ... ἐγβῃ paraît originale; la restitution [περὶ τὴν κλοπ]ῆν est conjecturale; elle s'inspire, pour le choix du substantif, de BGU I 242, 23, cité dans l'introduction. La graphie ἐγβῃ pour ἐκβῃ illustre une assimilation banale; cf. Gignac, *Gramm.* I, 175, qui renvoie pour la même forme à P.Stras. 533, 13 (II^e siècle p.C.).

10. [Διευτύχει]: La ligne n'est pas restée vacante, comme le supposait Kenyon. Il convient de restituer dans la lacune de gauche l'impératif διευτύχει, par lequel se termine usuellement une pétition adressée au stratège.

13. Je ne suis pas en mesure de proposer une lecture satisfaisante pour les traces de la ligne 13. On attend là éventuellement une précision sur la procédure suivie pour le dépôt du document.

14. Kenyon avait raison sans doute de chercher à restituer ici la date du document. Si la chronologie proposée plus haut est correcte, c'est une titulature du seul Marc Aurèle qu'il convient de restaurer (Commode ne sera associé au trône qu'en 177 p.C.).